



COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 02 JUILLET 2018

Date de la convocation : 15 juin 2018

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Jean Luc LAMAISSON (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Serge BAUDY (Suppléant), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Madame Anne Laure FABRE NADLER (Titulaire), Madame Michelle LACOSTE (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (Titulaire), Madame Isabelle DEXPERT (Suppléant), Madame Isabelle HARDY (Suppléant), Monsieur Sébastien SAINT PASTEUR (Suppléant).

**DÉLIBÉRATION N°180702_018
CRÉATION DE GROUPEMENT FERME D'UTILISATEURS (GFU)**

DÉLIBÉRATION N°180702_018 CRÉATION DE GROUPEMENT FERME D'UTILISATEURS (GFU)

Vu les statuts de Gironde Numérique

Vu l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les articles L.32, L.33-1, L.33-2 du Code des Postes et Communications Électroniques

Vu la décision de l'ARCEP n°2005-0208 du 15 mars 2005 portant adoption des lignes directrices relatives à la définition de « groupe fermé d'utilisateurs » (GFU) dans le nouveau cadre réglementaire

Vu la délégation de service public de couverture en très haut débit du territoire girondin

Considérant que depuis 2007, le Syndicat Mixte Gironde Numérique, porteur de la compétence L1425-1 du CGCT sur le territoire girondin hors Bordeaux Métropole, est en charge du service public local des communications électroniques.

Considérant que le Syndicat Mixte est chargé établir et exploiter sur le territoire girondin hors Bordeaux Métropole des infrastructures et des réseaux de communications électroniques, au sens des 3° et 15° de l'article L.32 du code des postes et des communications électroniques. Le cas échéant, il peut acquérir des droits d'usage à cette fin ou acheter des infrastructures ou des réseaux existants. Il peut mettre de telles infrastructures ou réseaux à la disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants.

Considérant qu'au sens du 4° de l'article L.32 du code des postes et des communications électroniques on entend par réseau indépendant un réseau de communications électroniques réservé à l'usage d'une ou plusieurs personnes constituant un groupe fermé d'utilisateurs, en vue d'échanger des communications internes au sein de ce groupe.

Considérant qu'un groupe fermé d'utilisateur se définit comme un ensemble de personnes physiques ou morales utilisant un service de communications électroniques dans le cadre de réseaux non connectés à tout autre réseau.

Est également un GFU un ensemble de personnes physiques ou morales constituant une communauté d'intérêt expressément identifiable par sa stabilité, sa permanence et son antériorité à l'usage effectif de ce service de communications électroniques.

La conformité d'un ensemble de personnes à la notion de GFU ainsi définie est appréciée au cas par cas par l'Autorité en tenant compte des missions qui lui sont dévolues.

Il est proposé la constitution du Groupement Fermé d'Utilisateurs de Gironde Numérique, aux bénéfices de ses membres permettant de raccorder dans le cadre d'une approche coordonnée et mutualisée les sites publics de Gironde en vue de développer les communications électroniques sur le territoire. Le Groupement Fermé d'Utilisateurs de Gironde Numérique permettra de proposer des solutions télécoms et smart cities efficaces, efficientes et économes. Il est entendu que le périmètre du GFU de Gironde Numérique comprend les sites listés dans en annexe et que cette liste ne pourra être amenée à évoluer que dans le cadre de l'évolution des adhérents du syndicat et de leurs compétences et des sites publics qui y sont liés en conséquence.

DÉLIBÉRATION N°180702_018 CRÉATION DE GROUPEMENT FERME D'UTILISATEURS (GFU)

Offre GFU Gironde Numérique

Les services proposées aux membres de Gironde Numérique dans le cadre du GFU de Gironde Numérique apporteront une réponse distincte pour 2 types de sites :

- **Sous-Groupe 1 : Sites du Conseil Départemental** constitué des sites publics du Conseil Départemental adhérents aux services Numériques de Gironde Numérique. Aux sites publics du Conseil Départemental adhérents, aujourd'hui, pourront s'ajouter de nouveaux sites publics adhérents au Syndicat Mixte Gironde Numérique dès lors que ces nouveaux sites seront situés à proximité immédiate du réseau FTTH du RIP, hors zone arrière de NRO pendulaire, et que leur raccordement ne nécessite pas des travaux importants de GC ; le Délégué et le Déléguéaire conviendront de la mise à jour de la liste et la feront figurer au rapport annuel de la ;
 - Ces sites doivent bénéficier d'une connexion à un réseau de collecte passif permettant de les mettre en réseau. Le réseau de collecte devra comprendre 2 fibres attribuées à Gironde Numérique.

- **Sous-groupe 2 : Autres sites publics des adhérents aux services numérique de Gironde Numérique** : Il s'agit des sites publics qui ne sont pas des sites du Conseil Départemental mais qui sont également adhérents aux services numériques de Gironde Numérique.
 - Ces sites doivent bénéficier d'une offre Très Haut Débit activées permettant à Gironde Numérique de collecter les flux de trafic de ces sites et de les livrer à Gironde Numérique. Les besoins exprimés sont de 2 types :
 - **la majorité des sites utiliseront une offre** à débit symétrique non garanti à 200Mb/s ou a débit dissymétrique : 1G download et 200M upload

 - **seuls les sites qui le nécessitent en terme d'usage avéré pourront bénéficier de** trafic symétrique garanti pouvant aller à terme jusqu'à 1 Gigabit/s.
 - En parallèle, et dans les mêmes conditions techniques que pour le sous-groupe 1 un réseau de collecte passif permettant de les mettre en réseau, sur la base de 2 fibres, pourra être réservé pendant la durée de la Délégation de service public à titre optionnel.

DÉLIBÉRATION N°180702_018
CRÉATION DE GROUPEMENT FERME D'UTILISATEURS (GFE)

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir approuver la création du groupement fermé d'utilisateurs Gironde Numérique tel que visé ci-dessus
- M'autoriser à effectuer les démarches administratives nécessaires

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 02 juillet 2018

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT